

des anciens militaires qui voudraient se fixer en Algérie. On peut donc adresser des demandes de concessions à l'autorité, et il y sera donné la suite convenable.

Par décret du 18 septembre, les conseils d'arrondissement sont convoqués le 1<sup>er</sup> octobre prochain, pour la deuxième partie de leur session dont la durée est fixée à cinq jours.

Le conseil supérieur du commerce s'apprête à faire publier les droits à percevoir sur les marchandises anglaises en vertu du nouveau traité. On assure que cette publication ne sera pas retardée au delà de deux ou trois semaines.

Les journaux de Marseille annoncent que le conseil de préfecture des Bouches-du-Rhône a fait droit à une protestation contre les élections municipales de leur ville. Après une enquête qui a duré plusieurs semaines, le conseil a prononcé l'annulation des élections.

Si aucun recours n'a lieu au conseil d'Etat, les électeurs de Marseille seront sans doute prochainement convoqués pour procéder à des élections nouvelles.

Un journal fournit une statistique assez intéressante :

La moyenne annuelle des permis de chasse est d'environ 155,000, produisant 2 millions 325,000 fr. pour l'Etat est un million 550,000 fr. pour les communes.

On voit que, sous le rapport fiscal, ce n'est pas un revenu à dédaigner.

On estime qu'il existe en France 450,000 braconniers qui réussissent à échapper à l'impôt; c'est un chasseur pour trois braconniers.

On évalue la moyenne du produit pour chaque chasseur à 50 fr. En multipliant cette somme par le chiffre de 600,000 formant le nombre total des chasseurs régulièrement munis et des braconniers, on a 30 millions de fr. pour l'importance de la chasse réelle en France.

Le commerce général des produits de la chasse est en moyenne de 13 millions de francs (valeur officielle) à l'importation, et de 7 millions à l'exportation.

L'incendie qui a éclaté dimanche chez M. Persyn, boulanger rue du Galon-d'Eau, est de peu d'importance. La perte est évaluée à près de 100 fr. Il y a assurance.

On a constaté dimanche, à la gare de Mouscron, le passage d'un très grand nombre d'Anglais venant de France et se rendant à Anvers pour saluer la reine d'Angleterre à son passage en Belgique.

Un accident qui aurait pu avoir les suites les plus funestes, a eu lieu mardi dans la gare de Mouscron, au moment du départ du train pour Tournay. Un artilleur, qui revenait du tir de Bruxelles, ayant laissé par oubli son fusil chargé, une détonation a eu lieu, et, par un bonheur providentiel, le coup n'a atteint personne, la balle est sortie par la toiture du wagon.

Une épidémie d'angines couenneuses sévit en ce moment-ci à Paris et fait beaucoup de victimes. Voici un remède bien simple contre cette maladie, recommandé par M. le docteur de Grand-Boulogne :

Exercant la médecine à la Havane, dit-il, j'ai découvert en 1850, un moyen contre l'angine couenneuse et contre l'angine croupale.

Ce moyen est bien simple; il consiste à maintenir constamment de petits morceaux de glace dans la bouche du malade.

Dans le principe, je commençais le traitement par les vomitifs et les cautérisations avec l'acide chlorhydrique; j'ai reconnu bientôt que c'était parfaitement inutile. La glace toute seule suffit au traitement et quelle que soit la gravité du mal, il ne m'a jamais fallu plus de vingt-quatre heures pour éloigner toute espèce de danger.

Ainsi, plus de gargarisme, plus de vomitifs, plus de cautérisation; les petits morceaux de glace servent à la fois de remède topique et de boisson: telle est la médication héroïque que j'adjure mes confrères de vouloir bien essayer.

### Tribunaux.

La cour impériale de Paris vient de rendre un arrêt qui établit en principe :

1<sup>o</sup> Que le droit de vaine pâture est aliénable et qu'aucun des participants ne peut louer ni céder sa place;

2<sup>o</sup> Que la commune n'a pas plus droit sur la vaine pâture qu'aucun de ses habitants; qu'en conséquence, un maire ne peut louer la portion qui excède les besoins des habitants, et qu'un bail de ce genre ne lie pas les tiers qu'il prive de leurs droits.

### Télégraphique.

Voici un projet de réforme auquel on ne saurait donner assez de publicité :

Le télégraphe n'expédie en France que 500,000 dépêches environ par an, et chaque dépêche coûte en moyenne 8 fr. 06 c. M. Gustave Marqfoy propose d'abaisser le tarif pour que le nombre de dépêches augmente, et dans un travail très sérieux il démontre que s'il y avait 15 millions de dépêches par an, ce tarif pourrait être uniformément de 1 fr., tout en restant largement rémunérateur. Avec 30 millions de dépêches, on pourrait l'abaisser à 50 centimes; avec 80 millions de dépêches, à 25 centimes; avec 110 millions de dépêches, à 20 centimes.

La question est simplement celle-ci: le tarif étant de 1 franc, l'administration aura-t-elle 15 millions de dépêches à transmettre? Il suffit de répondre que la poste reçoit et distribue maintenant 252 millions de lettres par an. Nul doute que le nombre des dépêches n'augmente à mesure que le prix de la transmission baissera.

Il ne restera plus qu'une difficulté pratique. Pour pouvoir transmettre un grand nombre de dépêches, il faudrait abréger le temps que chacune d'elles demande aujourd'hui; il faudrait écarter toutes les chances d'erreur qu'on évite maintenant en répétant les chiffres et les noms propres, et en indiquant le nombre des mots transmis.

M. Marqfoy a imaginé la solution suivante: Une dépêche se présente, dit-il; elle est remise à un compositeur, qui compose aussitôt cette dépêche par points et lignes, d'après l'alphabet Morse. Le compositeur dispose ses points et lignes en relief à la surface d'un cylindre, et en hélice sur cette surface. (Le cylindre a une forme particulière qui permet d'opérer cette composition avec une assez grande rapidité). La dépêche composée est revue, vérifiée, corrigée s'il y a lieu, de telle sorte que la machine sort des mains du compositeur possédant une dépêche parfaitement exacte, qu'il faut alors livrer à la transmission.

Le cylindre est placé sur une machine qui lui donne un mouvement de rotation uniforme. Par un jeu analogue à celui des cylindres d'orgues, à mesure que le mouvement de rotation fait passer les points en lignes près de l'extrémité

d'un levier, ces points et lignes soulèvent ce levier pendant un temps proportionnel à leur longueur. Or, comme on fait produire au soulèvement du levier le même effet électrique que celui produit par l'abaissement de la poignée dans le système Morse, on voit que chaque point ou ligne du cylindre remplace un mouvement de la main effectué dans la transmission actuelle.

A l'aide de cet appareil, un simple fil pourrait transmettre, sans interruption, 25 mots par minute, c'est-à-dire 18,000 mots ou 900 dépêches de 20 mots par journée de 12 heures, ou bien encore 328,000 dépêches par an.

M. Marqfoy ne borne pas là les réformes qu'il demande. Il expose que les expéditeurs de dépêches perdent un temps souvent très précieux à attendre leur tour pour donner et faire recevoir leur dépêche. Une dépêche, dit-il, est avant tout pressée. Il convient donc de rechercher s'il n'est pas possible de simplifier ces formalités actuelles.

Voici comment le service alors devrait être organisé :

Des boîtes-dépêches semblables aux boîtes aux lettres seraient établies dans les quartiers les plus populeux des villes, des timbres-dépêches seraient créés pour payer à l'avance l'envoi des dépêches. L'expéditeur écrit sa dépêche autant que possible par ligne de cinq mots. Il signe, indique son adresse, appose le timbre-dépêche à côté même du texte, plie, cache, met sur l'adresse le nom du destinataire, et fait jeter cette dépêche à la boîte dépêche la plus voisine.

Un service de courrier en cabriolet fait chaque quart d'heure la levée des boîtes et les porte en toute vitesse à l'administration centrale. Les dépêches sont décachées, vérifiées comme taxe, triées par destination et remises aussitôt à la transmission.

Le *Siècle* a le premier analysé ce projet dans un très bon article qui, sans doute, le signalera à l'attention. Il y a beaucoup de bonnes indications à prendre dans le travail de M. Marqfoy, et la réforme qu'il demande sera rendue très facile par l'emploi de son appareil.

LUCIEN PLAT

### FAITS DIVERS.

Mari d'une femme charmante et père d'un jeune enfant qu'il adorait, le sieur Jacques V... se trouvait le plus heureux des hommes. Son établissement de vins traitant sur la route de Saint-Cloud était au mieux achalandé, et la Seine qui coule devant sa porte devenait pour lui une source inépuisable de profits.

Il n'avait en effet que deux passions, le canotage et la pêche, mais au lieu de lui coûter elles lui rapportaient beaucoup. Les régates lui valaient souvent des prix, et, possédant de merveilleux secrets pour attirer dans ses émaillures le goujon et l'ablette, il ne laissait jamais chômer la poêle à frire. Mieux encore des médailles de sauvetage décorant sa poitrine indiquaient que plusieurs de ses semblables lui devaient la vie.

En un clin d'œil, cette existence calme et honorable fut bouleversée. Le petit garçon tomba malade. Malgré les secours de la science et les soins les plus attentifs, la maladie l'emporta. La mère, qui avait passé près du berceau les jours et les nuits, succombant à la fatigue et au chagrin, fut obligée de s'aliter. Bientôt elle alla rejoindre son enfant au cimetière. Jacques V... ne pleura pas. On s'étonnait de le voir si calme à son comptoir. Cependant, il mettait en ordre ses affaires, et, avant-hier, au point du jour, il se trouvait seul sur le bord d'un bateau amarré devant sa maison. Dès la mort de sa femme, il avait pris son parti; il voulait se jeter à l'eau :

terai bien pour ma peine, si cela ne vous charge pas trop de manquer de parole à Mathieu Doublet.

— Je comprends, dit le vieillard après un moment de silence; c'est Perrette qui doit m'acquiescer envers toi. Prends-la, Benoît Guichard, ajoute-t-il en unissant les mains des deux jeunes gens, car je sais, Dieu merci, que ses vœux sont d'accord avec les tiens. Si tu la rends heureuse, je te devrai plus que la vie.

Notre-Dame-du-Rocher avait accompli en effet le miracle dont parlait le matin la mère de Perrette; car Benoît Guichard, qui était instruit de ce pèlerinage et qui savait les dangers que courait la fiancée de son cœur, avait dirigé sa barque vers le rocher pour la secourir, et il avait rencontré en chemin le canot du vieux pêcheur qui sombra devant lui.

J'ai su depuis que ce couple sage et laborieux justifiait par son bonheur ces consolantes paroles du sage: *E tempestata felicitas*, le bonheur prend quelquefois naissance au milieu de la tempête.

STEPHEN DE LA MADELAINE.

### Institution des grenadiers.

C'est en France que l'institution des grenadiers a pris naissance. Dans les quatorzième, quinzième et seizième siècles, on donnait le nom d'enfants perdus à des soldats d'élite, ordinairement placés aux avant-postes, et que l'on choisissait dans les bandes (compagnies), les mieux disciplinées. On en formait quelquefois des petits corps détachés, destinés à marcher en tête des colonnes d'attaque. Ils servaient

également pour éclairer les marches et les convois; c'étaient eux aussi qui avaient l'honneur de monter les premiers à l'assaut d'une place. On les arma de grenades, en 1537, époque de l'invention de ce projectile, et on les employa dans les sièges à jeter cette arme meurtrière. Ils prirent le nom de grenadiers en 1667, et on en plaça d'abord quatre dans chaque compagnie d'infanterie. Il est à remarquer que, lors de l'institution de cette troupe d'élite, on ne tenait pas exclusivement à la taille; il suffisait d'avoir une bonne constitution et une bravoure éprouvée. On exigea depuis des conditions rigoureusement observées; il fallut avoir six ans de service et la taille de cinq pieds six pouces. La première de ces conditions fut réduite à quatre, et ensuite à deux ans.

Les premiers grenadiers portaient une hache, un sabre et une grenadière, espèce de sac de cuir ou de gibecière contenant douze à quinze grenades. Lorsque, en 1671, le mousquet fut remplacé par le fusil, on donna cette arme à une grande partie des grenadiers; ils en étaient tous armés vers la fin du règne de Louis XIV.

La grenade était du calibre de 4 et pesait 2 livres; elle était garnie de poudre, et on y mettait le feu avec une mèche. D'après Gassendi, les anciennes grenades sont préférables aux grenades plus pesantes qui leur furent substituées et qui sont encore en usage de nos jours.

En 1670, on créa une compagnie de grenadiers dans le régiment du roi, infanterie; bientôt une création semblable eut lieu dans chacun des trente plus anciens régiments, et successivement chaque bataillon finit par avoir sa compagnie de grenadiers.

En 1745, les compagnies de grenadiers des bataillons de milices formèrent sept régiments

auxquels on donna le nom de grenadiers royaux, et, à la réforme de 1749, 48 compagnies des régiments licenciés formèrent le corps des grenadiers de France, si connu dans nos fastes militaires par sa brillante valeur. Ces troupes disparurent, en 1789, lors de notre première régénération politique, et avec elles disparurent aussi nos vieilles institutions militaires.

La cavalerie eut également ses compagnies et ses corps de grenadiers. En 1676, Louis XIV forma une compagnie de grenadiers à cheval, pris dans les compagnies d'infanterie; elle entra, en 1686, dans la composition de la garde de sa maison militaire. Cette troupe, destinée à combattre à pied et à cheval, fut supprimée en 1775 par mesure d'économie. Rétablie en 1789 et licenciée en 1792, elle fut recrée sous la restauration, et de nouveau supprimée en 1815.

En 1801, le premier consul forma un régiment de grenadiers à cheval de sa garde, qui fut recruté dans tous les corps de carabiniers et de cuirassiers de l'armée. Cette troupe d'élite, qui avait été licenciée en 1814, fut recrée en 1815, époque à laquelle on institua deux nouveaux régiments à cheval dans la garde royale. La révolution de juillet 1830 fit rayer cette arme de la cavalerie française.

Les compagnies de grenadiers à pied jouissent encore de certaines prérogatives dans l'armée. Les principales consistent dans le port de l'épaulette et du sabre, dans l'exception des corvées qui roulent sur le régiment ou sur le bataillon, dans une haute paie d'un sou par jour. Ils ont, avec les voltigeurs, la garde du drapeau, et, concurremment avec eux, l'honneur des postes les plus avancés et les plus périlleux à l'armée.

mais comme il se défiait de son habileté de nageur, il prenait ses précautions et s'attachait un pavé autour du cou.

Si matin que se fût levé le cabaretier, il avait été devancé par un autre malheureux pressé de se débarrasser de la vie. Jacques V... terminait ses préparatifs quand il entendit le bruit de la chute d'un corps dans l'eau et bientôt après vit un homme se débattre contre la mort.

Aussitôt, obéissant à un noble instinct changé chez lui en une habitude, il se débarrassa de sa pierre, se jette à la nage, plonge et parvient à ramener vivant l'individu qui se noyait. Il fait lever son monde; on transporta l'homme dans le cabaret où des secours que l'on sait donner lui rendit l'usage de ses sens.

C'était un sieur R..., homme très honorable, qui avait été poussé au suicide par des motifs à peu près semblables à ceux de Jacques V... Une telle conformité de situation établit bien vite entre le sauvé et le sauveur une grande intimité, et, cédant facilement à de pressantes sollicitations, le sieur R... accepta l'hospitalité chez le marchand de vins traiteur. Déjà il y a entre eux un projet d'association, car ils ne pensent plus à se détruire. N'ont-ils pas l'un et l'autre ce qui leur manquait: quelqu'un à aimer?

— On lit dans le *Courrier du Bas-Rhin* :

« Samedi, à cinq heures et demie précises du soir, le treillis du pont du Rhin est arrivé sur la dernière pile du côté badois.

M. Benckiser, de Pfortzheim, entrepreneur de ce magnifique ouvrage, les ingénieurs français et badois, entourés d'une foule considérable, ont assisté à cette opération.

Aussitôt que le treillis a été en place et que les manœuvres de propulsion ont été arrêtées, le drapeau rouge, jaune et noir de la confédération germanique a été hissé au haut du grillage vers la rive droite du Rhin, le drapeau tricolore de la France vers la rive gauche, et dans toute sa longueur le treillis lui-même a été décoré de pavillons français et badois.

Les vivats des ouvriers, des sifflets prolongés des locomotives, des salves et des détonations ont salué l'achèvement de ce beau et difficile travail, opéré avec une célérité si remarquable, et sans que l'on n'eût eu à signaler le moindre accident.

Maintenant que les parties essentielles du grand pont du Rhin, destiné à réunir définitivement la France et l'Allemagne, sont terminées, il ne reste plus, pour le compléter, qu'à établir à ses deux extrémités les ponts tournants servant à la voie navigable. Celui du côté français est achevé, celui du côté badois est près de l'être.

Quant aux travaux du chemin de fer de jonction de Strasbourg à Kehl, ils marchent concurremment avec ceux du pont fixe et avancent avec rapidité; le pont du petit Rhin, qui constitue l'ouvrage principal de cette ligne, pourra bientôt recevoir les fermes et le tablier de fer provenant des usines du Creuzot, qui déjà sont chargés sur bateaux pour arriver à leur destination.

Il est donc certain qu'avant la fin de l'année 1860, la ligne de Paris à Vienne pourra être exploitée dans tout son développement.

— Un exemple de désintéressement et d'inspiration charitable vient d'être donné par la brigade de gendarmerie en résidence à Sévres. Le conseil municipal de la ville avait voté une gratification de 100 fr. à cette brigade, en récompense du dévouement empressé dont elle a fait preuve lors de l'inondation qui a si cruellement ravagé la ville par suite de l'orage du 16 juillet dernier. Le maréchal-des-logis, d'accord

La Prusse est la première nation qui ait imité nos grenadiers. Après elle, toutes les puissances du Nord voulurent aussi avoir leur troupe d'élite, et cet exemple se répandit bientôt dans toute l'Europe.

La France se rappelle encore le beau corps de grenadiers formé à Arras, en 1803, par le général Junot, et les divisions de grenadiers réunis, si habilement dirigés par le général Oudinot, pendant les campagnes d'Allemagne de 1807 et 1809.

Dans tous les temps le grenadier français s'est fait remarquer par sa conduite et par sa valeur. Nous avons vu, sous les murs d'Anvers et sur la plage africaine, le jeune grenadier se montrer digne de ses pères. On parle encore avec respect et avec enthousiasme de ces vieux grognards de la garde, que la victoire a conduits dans toutes les capitales de l'Europe, et dont le souvenir est inséparable du grand capitaine qui a rempli pendant quinze ans le monde de son nom. Pour se consoler de ses défaites, le peuple a redit longtemps et répète encore chaque jour leur prodigieux faits d'armes. Il ne s'est pas lassé de les revoir dans ses spectacles, de chanter leurs combats et leurs triomphes; et dans les ateliers comme dans les chaumières, il a placé le grenadier de la vieille garde. (L'Armée).

### KERMESSES.

Dimanche 30 septembre.

Annappes, Capinghem, Carnin, Erquinghem-le-Sec, Noyelles.